
DESTINATAIRES : Tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITRICE : Nancy Loiselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion

DATE : 25 avril 2025

OBJET : **Paiement des primes pour les RAC, TGC et le personnel administratif à l'urgence**

À compter de la paie déposée le 1^{er} mai (période de paie du 6 au 19 avril 2025), les primes à palier pour les RAC (résidence à assistance continue), les TGC (troubles graves du comportement) et le personnel administratif à l'urgence seront versées. Toutefois, ces primes seront en décalage d'une paie. Par exemple, pour la paie du 1^{er} mai, les données de la paie du 17 avril (période de paie du 23 mars au 5 avril) seront utilisées pour les calculs et établir les paiements versés. Les primes seront versées via un outil de calcul temporaire.

L'automatisation du paiement des primes sera mise en place par le fournisseur de paie LGI dans les prochains mois, mais la date demeure à confirmer. À la paie du début de l'automatisation (vous serez informés de la date), l'outil temporaire sera utilisé une dernière fois pour payer la paie précédente.

Voici les différents taux applicables :

	Palier 1 : 70 h et plus	Palier 2 : 42 h à moins de 70 h	Palier 3 : Moins de 42 h
RAC	5 %	3 %	1 %
TGC	3,5 %	2,25 %	1 %
Cat. 3 à l'urgence	2,5 %	1 %	0,5 %

Veuillez prendre note que les primes RAC, TGC et personnel administratif à l'urgence sont versées sur les heures rémunérées dans le milieu visé.

Une rétroaction suivra, mais la date de versement n'est pas encore confirmée. D'autres communications suivront dans les prochains jours pour la mise en place d'autres primes à palier.

Merci de votre collaboration.

NL